

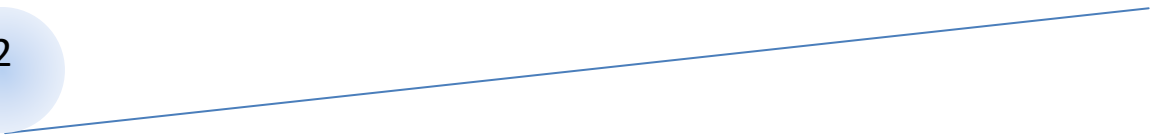


Institut de Formation Marie Françoise Collière :

Institut de Formation en Soins Infirmiers  
Institut de Formation d'Aides-Soignants  
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

## *PROJET PEDAGOGIQUE*

*IFSI- IFAS- IFAP  
Marie Françoise Collière  
21 boulevard Kennedy  
34500 BEZIERS  
[ifsi@ch-beziers.fr](mailto:ifsi@ch-beziers.fr)*



# SOMMAIRE

Introduction	p 5
I. Historique de l'Institut de formation Marie Françoise Collière « Transmission et communication pour un métier qui ne cesse de se renouveler »	p 7
II. Contexte « S'adapter aux besoins, aux demandes, aux évolutions » <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un contexte socio-économique</li><li>▪ Un contexte local</li><li>▪ Un contexte de formation</li></ul>	p 9
III. L'institut de formation, les formations, ses missions : « Former, accompagner pour diplômé » <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Moyens humains</li><li>▪ Moyens matériels</li><li>▪ Prestations offertes aux apprenants</li></ul>	p 13
IV. Finalités des formations : « Accompagner l'apprenant dans son processus de professionnalisation au regard de son métier » <ul style="list-style-type: none"><li>▪ les métiers</li><li>▪ les compétences</li></ul>	p 17
V. Valeurs et concepts « Partager un socle commun indispensable à l'identité professionnelle » <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les valeurs qui animent l'équipe</li><li>▪ Les concepts sur lesquels s'appuie l'équipe</li></ul>	p 23
VI. La mise en œuvre du projet pédagogique « Construire le parcours de l'apprenant » <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intentions pédagogiques par formation</li><li>▪ La mise en œuvre de nos intentions</li><li>▪ Le rôle des acteurs dans cette mise en œuvre</li></ul>	p 29
Conclusion	p 45

Annexe I : Références législatives et réglementaires

## **Le cadre législatif et réglementaire**

Ce projet pédagogique est conçu dans le respect des textes réglementaires régissant la formation et l'exercice professionnel. Les références législatives sont détaillées en Annexe I.

### **1/ Formation**

#### **1.1/Accès à la formation et organisation des études :**

L'accès à la formation et l'organisation des études sont régis par :

- le code de la santé publique et le code de l'éducation pour les étudiants infirmiers.
- le code de la santé publique pour les élèves Aides-soignants et Auxiliaires de puériculture.

#### **1.2/ Programme de formation :**

Le programme de chacune des formations (IDE, AS, AP) est défini par un arrêté qui lui est propre.

- IDE : Arrêté du 31 juillet 2009 et Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.
- AS : Arrêté du 22 octobre 2005
- AP : Arrêté du 16 janvier 2006

### **2/Fonctionnement des instituts de formation**

Le fonctionnement des instituts de formation est défini par le code de la santé publique. Il s'articule en trois parties :

- Compétences respectives de l'Etat et de la région
- Conditions de fonctionnement des instituts de formation
- Autorisations des instituts de formation

### **3/Exercice de la profession**

L'exercice des professions d'infirmier, d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture est précisé dans le code de la santé publique

### **4/Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et au vaccin antigrippal**

Deux arrêtés viennent compléter l'exercice de la profession d'infirmier. Ils précisent la liste des dispositifs médicaux que l'infirmier est autorisé à prescrire et la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière.

## INTRODUCTION

Le projet pédagogique de notre institut de formation a la particularité de s'articuler autour de trois formations professionnelles. L'équipe pédagogique a fait le choix de décliner un seul et même projet pédagogique signe du caractère fédérateur de ce dernier. Ainsi nous ne distinguerons pas les élèves des étudiants mais parlerons d'apprenants.

Le socle commun décrit dans ce document est un guide pour l'équipe pédagogique dans son ensemble. Les valeurs enseignées, les méthodes pédagogiques développées, sont autant d'éléments portés de façon collégiale.

Les approches qui y sont développées ont pour objectif de permettre à l'apprenant de se construire et de développer des compétences, d'appartenir à un corps professionnel.

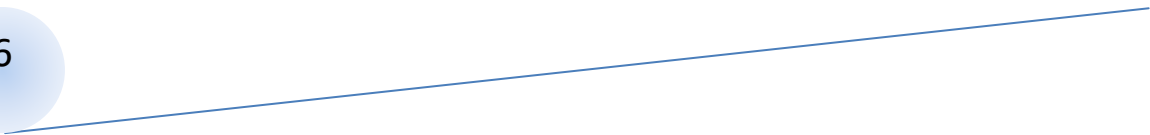
Les formations Aide-Soignant (AS) et Auxiliaire de Puériculture (AP) sont mises en œuvre autour d'un projet de mutualisation qui permet de développer les similitudes tout en gardant la spécificité de chacune d'elle.

La formation Infirmière est caractérisée par la mise en œuvre d'une approche et de méthodes pédagogiques favorisant l'émergence de la construction identitaire.

Quelques spécificités marquent notre projet pédagogique, notamment pour la formation Infirmière comme :

- Une alternance organisée en regard de notre territoire : la politique d'organisation des stages intègre dans chaque parcours (étudiant infirmier) la possibilité de réaliser trois stages en soins de courte durée selon les disponibilités des terrains.
- La mise en œuvre de pratique simulée pour faire travailler les compétences en institut de formation est développée dans les unités d'enseignement (UE) ciblées par le référentiel ainsi que dans des UE définies par l'équipe pédagogique et au minimum une fois par semestre.
- L'ouverture vers le monde : celle-ci est à l'œuvre depuis plusieurs années et permet aux étudiants infirmiers de réaliser leur stage de projet professionnel à l'étranger. L'adhésion au programme européen Erasmus+ est une perspective supplémentaire récente qui favorise les échanges et vise à soutenir la modernisation européenne et l'internationalisation dans l'enseignement supérieur.

Enfin, l'Institut de formation est engagé dans une démarche d'actualisation régulière des savoirs de l'ensemble de l'équipe pédagogique et une démarche qualité. Cette dynamique conduit à mettre en œuvre des méthodes toujours au plus proche des nouvelles technologies et des courants de pensée pédagogique contemporains.

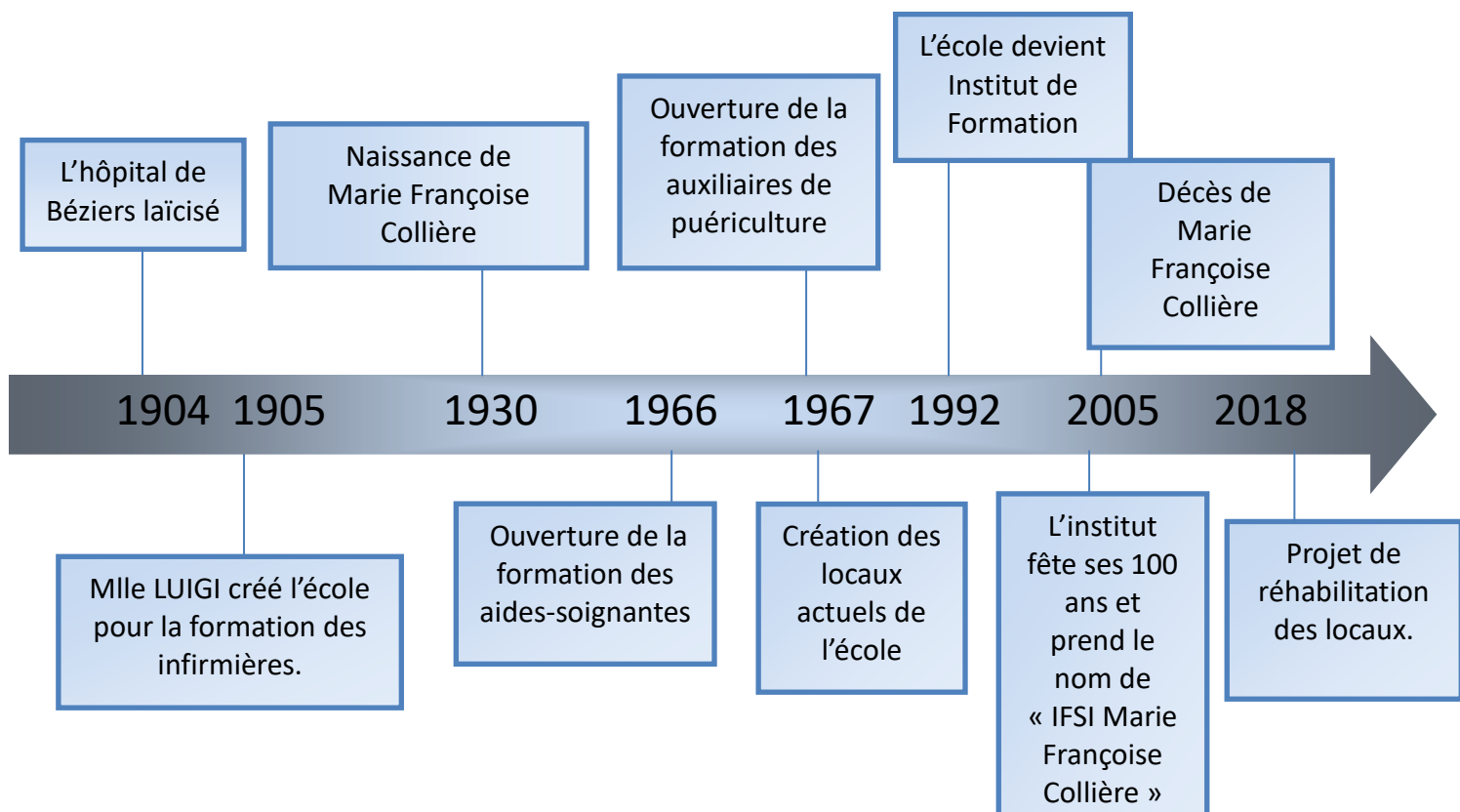


## *I. HISTORIQUE*

De l'école d'infirmière à l'institut de formation en soins infirmiers

*Marie-Françoise COLLIÈRE*

*« Transmission et communication pour un métier qui ne cesse de se renouveler »*





## ***II. CONTEXTE***

**« S’inscrire dans une dynamique au plus proche des besoins de la population. »**

## *Un contexte socio-économique et sanitaire régional*

La population de l'ouest héraultais est :

- augmentée du fait de l'attraction forte de la région,
- majorée de façon saisonnière,
- vieillissante entraînant avec elle des problématiques socio médicales,
- présente un taux de précarité socio-économique supérieur à la moyenne nationale,
- multiculturelle.

La politique régionale de santé découle de la politique de santé nationale, notamment autour de :

- la diminution du temps d'hospitalisation,
- le développement de l'ambulatoire,
- l'hospitalisation et le maintien à domicile,
- le développement des réseaux ville hôpital ...

## *Un contexte local*

Le Centre Hospitalier de Béziers est :

- engagé dans la mise en œuvre de la loi santé,
- établissement support du Groupement Hospitalier du Territoire Ouest Hérault (GHT),
- gestionnaire de l'institut de formation.

Le projet médical et de soins du GHT prévoit des organisations soignantes structurées autour de chemins cliniques avec :

- une ouverture accrue vers les professionnels de santé libéraux et sociaux,
- des démarches éducatives en lien avec les pathologies chroniques,
- l'intention de favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire concerné aux populations précaires et fragiles,
- l'intention d'éviter les ruptures de parcours de soins. (au moyen de nouveaux modes d'exercice, de nouvelles pratiques, de nouvelles technologies seront développées).

L'institut de formation est :

- l'unique institut au sein de ce groupement,
- financé par la région,
- contrôlé pédagogiquement par l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- certifié par la Direction Régionale De la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS),
- en convention avec l'université.

**Cela nous amène à développer chez le futur professionnel une posture qui lui permettra de construire des échanges interprofessionnels de qualité dans le cadre de la coopération et de la collaboration avec les différents acteurs de la santé.**



### Evolution de la formation :

La réingénierie des formations a amené à repenser la formation dans une approche par compétences, développant l'alternance intégrative.

- Pour la FORMATION INFIRMIERE :

En 2009, la formation infirmière, en application des accords de Bologne, s'est inscrite dans le système LMD (licence-master-doctorat) avec obtention pour les étudiants infirmiers du grade licence au terme de la formation.

Ce partenariat est défini par une convention tripartite entre : l'Université Montpellier I, le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) qui regroupe les 13 IFSI de l'ex Languedoc-Roussillon, et la Région Occitanie.

La formation s'articule entre :

- des savoirs dits contributifs régis par un thésaurus universitaire identique pour tous les IFSI du GCS. (sciences humaines, sociales et droit les sciences biologiques et médicales et les méthodes de travail)
- des savoirs dits constitutifs dont l'ingénierie pédagogique appartient à chaque IFSI. (sciences et techniques infirmières et intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière).

De plus, afin de favoriser la mobilité européenne, l'IFSI s'engage depuis cette année dans le programme Erasmus+.

De même, au regard de l'évolution réglementaire, les étudiants entrant en septembre 2018, réaliseront le service sanitaire afin de s'initier aux enjeux de la prévention primaire.

- Pour les FORMATIONS D'AIDE-SOIGNANT, AUXILIAIRE DE PUERICULTURE :

L'enseignement comprend 8 modules correspondant aux 8 compétences de chaque métier et permet l'intégration d'élèves en cursus partiel soit à partir d'un autre diplôme, soit en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).



### Profil de l'apprenant :

Le profil des étudiants, élèves évolue. Les promotions sont hétérogènes avec des parcours antérieurs de plus en plus diversifiés (bachelier, reconversion professionnelle, baccalauréat professionnel, VAE...) Ces apprenants ont un nouveau rapport aux savoirs, avec une approche des nouvelles technologies ; leur rapport au temps, à l'espace est différent, ils sont prêts à travailler sans fin si le projet les motive.

Ils sont partie prenante de la vie de l'Institut en siégeant notamment à différentes instances.

L'approche générationnelle est un élément pris en compte pour mettre en œuvre notre projet pédagogique.




### ***III. L'INSTITUT DE FORMATION, LES FORMATIONS, SES MISSIONS***

***« Former, Accompagner pour Diplômer »***

« Le plus grand défi de l'accompagnement consiste à instaurer auprès des apprenants et des concepteurs, des transformations, productrices de sens... ». P.ROQUET

## *Les missions générales de l'institut de formation*


L'institut de formation est une structure de formation sanitaire du secteur public, administré par le centre hospitalier de Béziers dont les missions sont :


 La formation initiale des infirmiers, aide soignants et auxiliaires de puériculture

Il a une capacité d'accueil de :

- 95 étudiants en soins infirmiers
- 50 élèves aides-soignants
- 20 élèves auxiliaires de puériculture

Les formations aides-soignante et auxiliaires de puériculture accueillent également des apprenants en cursus partiels.

 Le développement d'un fonds documentaire, des ressources accessibles aux apprenants, aux professionnels hospitaliers et intervenants à l'institut de formation.

 La participation aux démarches de recherche en soins infirmiers.

Pour répondre à ses missions, l'institut de formation dispose de moyens humains, matériels qu'il fait évoluer pour offrir un lieu de formation et des prestations répondant au plus près aux besoins des apprenants.

## Moyens humains

- Le **personnel permanent** de l'institut de formation est composé de 32 professionnels :

### 1 DIRECTRICE

Responsable du fonctionnement général de l'institut de formation incluant la gestion administrative, financière et pédagogique

### 1 CADRE SUPERIEUR DE SANTE

Responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique et de son application dans le respect du cadre réglementaire. Responsable du développement du travail transversal dans le domaine de la pédagogie sur toutes les formations

#### Formation IDE

14 Cadres de Santé (CDS)

Chargés de la formation théorique et clinique, de l'évaluation continue et du suivi pédagogique.

#### Formations AS- AP

4 Formateurs (CDS, IDE, Puéricultrice)

#### Coordination de stage

2 CDS

Chargés de la mise en œuvre du dispositif de formation clinique, de la formation au tutorat des professionnels.

1 Documentaliste  
1 Aide documentaliste

Responsable de la gestion du fonds documentaire sur l'Institut de formation et sur le centre hospitalier. Aide les formateurs et les apprenants dans leurs travaux de recherche.

#### 5 Administratifs

Participent à l'accueil, assurent la gestion administrative et pédagogique de l'institut de formation

#### 3 Agents d'entretien spécialisés

Chargés de l'entretien des locaux et participent à la gestion et à la maintenance du matériel pédagogique

○ **Les partenaires :**

De nombreux professionnels médicaux, paramédicaux, professeurs d'université, spécialistes en Sciences Humaines, en droit, en santé publique ... participent aux enseignements.

Un partenariat avec de nombreux réseaux professionnels, associations... est mobilisé tout au long de la formation.

Un large éventail de terrains de stage intra ou extra hospitaliers est proposé aux apprenants.

### *Moyens matériels*

L'institut de formation s'organise autour de différents espaces :

- Un espace administratif (accueil, stages, administratif, pédagogique, financier, direction)
- Un espace documentation
- Un espace formateurs
- Un espace enseignement (salle de cours, salles de travaux dirigés (TD), Amphithéâtres)
- Un espace simulation
- Un espace étudiant (détente, bureaux d'études)
- Un espace technique et logistique

Il est entouré de grands jardins ombragés et fleuris qui contribuent à la détente des apprenants lors des interours, de la pause repas.

L'institut de formation dispose de moyens informatiques, d'accès réseaux, d'une plateforme collaborative permettant la mise en œuvre de pédagogies innovantes.

Les étudiants en soins infirmiers bénéficient d'une carte étudiant qui leur permet d'accéder à l'ensemble des prestations offertes par le CROUS et l'université de Montpellier 1. Ils ont également une carte IFSI qui leur permet d'accéder au service de documentation.

Les élèves AS et AP bénéficient d'une carte IFSI qui leur permet d'accéder au service de documentation.



#### ***IV. LES FINALITES DE LA FORMATION***

##### **« Accompagner l'apprenant dans son processus de professionnalisation au regard de son métier »**

*Selon R. Wittorski, D Cristol, « la « professionnalisation » est un processus d'engagement volontaire pour développer ou renforcer une identité de métier. Cette identité est constituée des pratiques, comportements et valeurs du professionnel. Elle nécessite un accompagnement par des professionnels qui comprend la mise en place de moyens de développer une distanciation critique sur les pratiques, les compétences, les ressources, les représentations, la façon d'agir. Un dispositif réfléchi peut faciliter la construction de projets et trajectoires professionnels. »*

## La professionnalisation

Cette professionnalisation constitue un enjeu identitaire fort pour les milieux de la formation. Cette évolution nous incite à rechercher et construire de nouveaux savoirs et de nouvelles approches en soins œuvrant pour une reconnaissance par les acteurs du monde professionnel de la santé tant en France qu'en Europe.

Selon les référentiels de formation conduisant au diplôme d'Etat, la formation vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Elle a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'apprenant :

- est amené à devenir **un praticien autonome, responsable et réflexif**,
- **développe des ressources**, établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel,
- apprend à **reconnaître ses émotions** et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant **sa capacité critique et de questionnement**,
- développe **une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

***ETRE INFIRMIER C'EST :***

Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins

Concevoir et définir des projets de soins personnalisés, planifier des soins, les prodiguer et les évaluer, mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Le champ d'intervention est très large, les infirmiers interviennent principalement dans les secteurs de la santé mais aussi du social et de l'éducatif que ce soit dans le secteur public, privé ou libéral.

***ETRE AIDE SOIGNANT, AUXILIAIRE DE  
PUERICULTURE C'EST :***

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs et d'éducation à la santé. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins

Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle en milieu hospitalier ou extrahospitalier

**L'aide-soignant** réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

**L'auxiliaire de puériculture** réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Il prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

L'équipe pédagogique accompagne l'apprenant pour qu'il construise son identité professionnelle et acquière les compétences nécessaires à l'exercice professionnel en respectant le rythme de chacun.

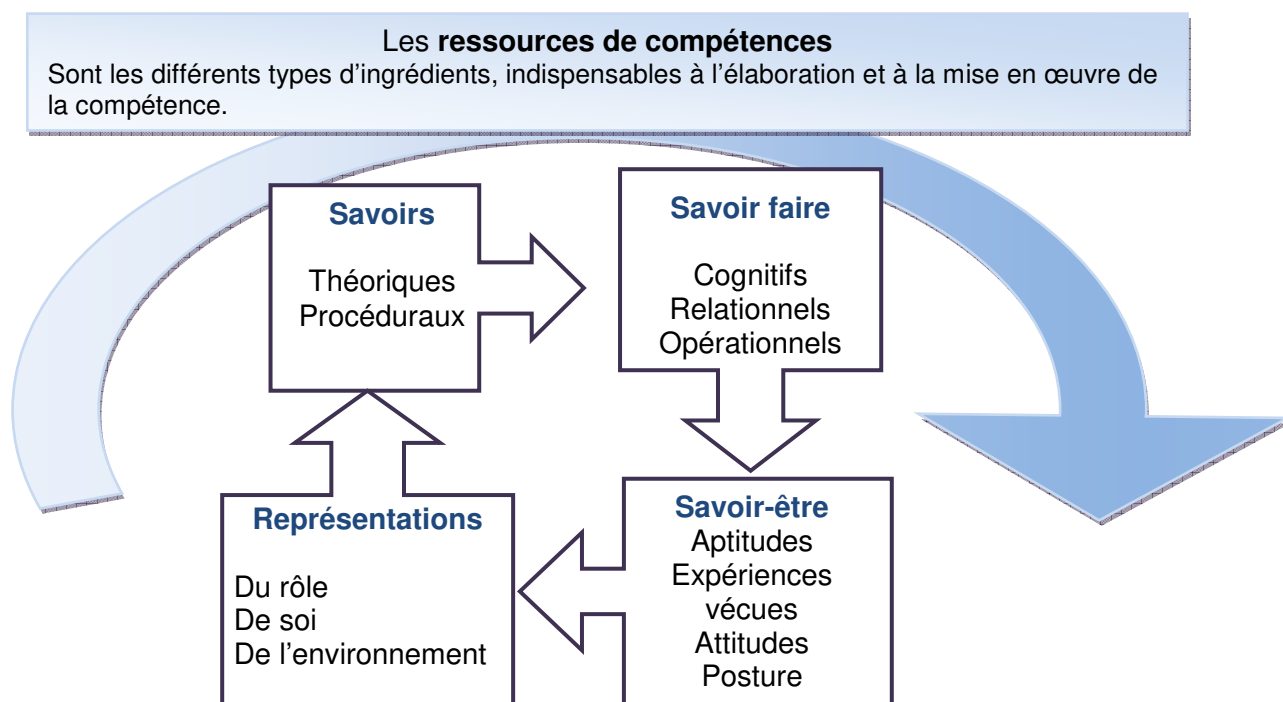
Selon Guy Le Boterf, la compétence professionnelle est la capacité d'une personne à savoir agir de manière pertinente en situation professionnelle.

**« La compétence est la mise en œuvre par une personne en situation, dans un contexte déterminé, d'un ensemble diversifié mais coordonné de ressources ; cette mise en œuvre repose sur le choix, la mobilisation et l'organisation de ces ressources et sur les actions pertinentes qu'elles permettent pour un traitement réussi de cette situation »**, selon Jonnaert.

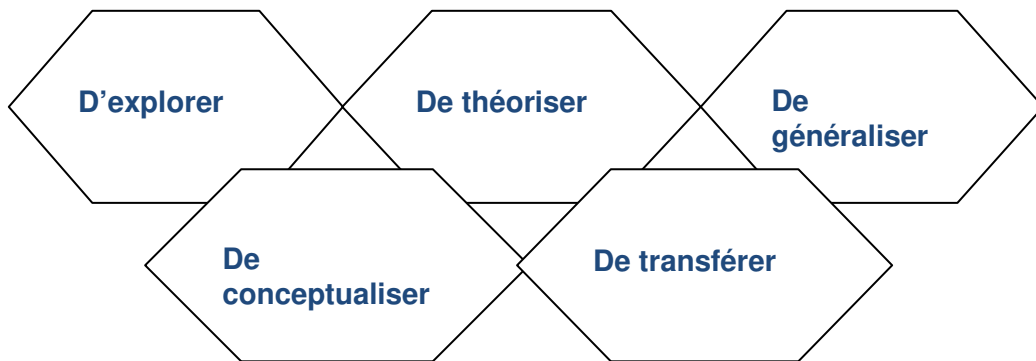
### « SAVOIR AGIR EN SITUATION »

La notion de compétences professionnelles comporte donc les caractéristiques suivantes :

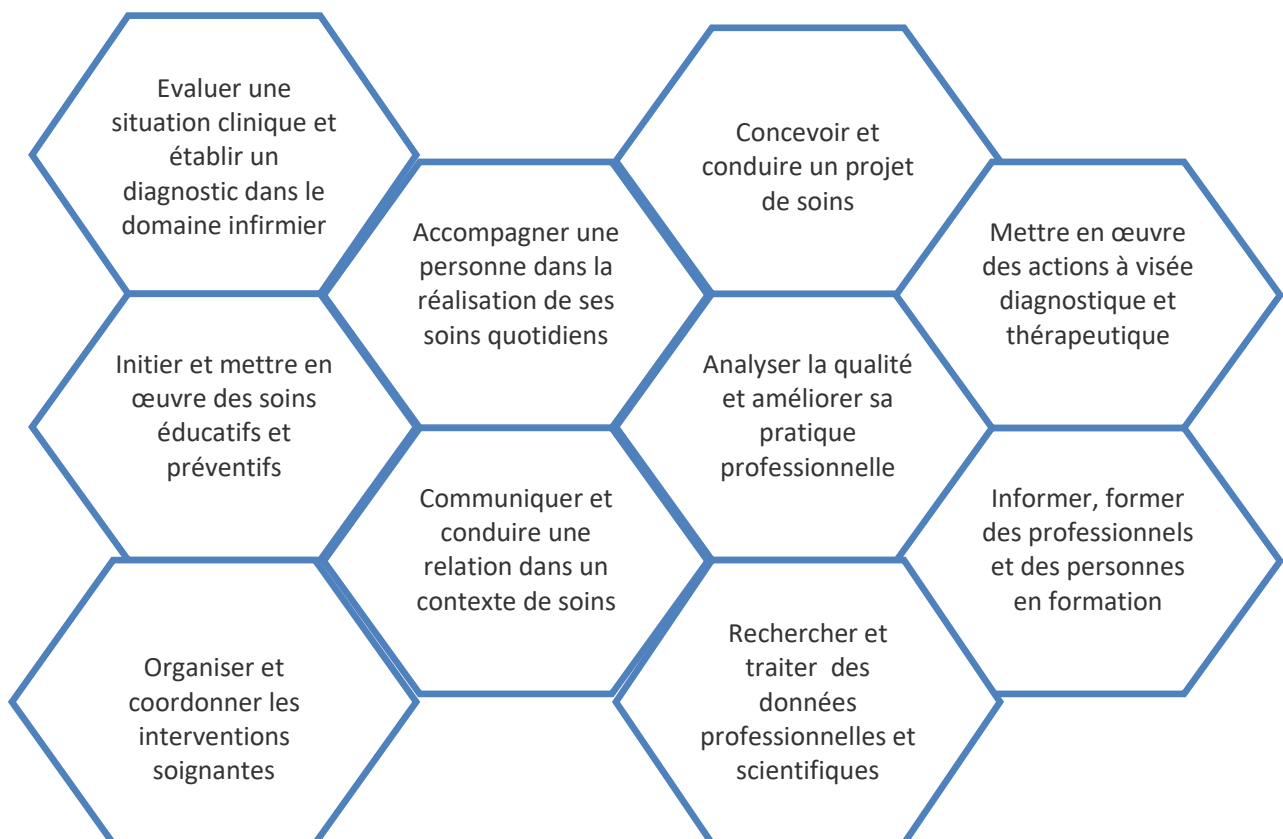
- La compétence est situationnelle
- La compétence est forcément référée à une personne, elle est singulière. Chacun d'entre nous possède sa façon d'être compétent
- Etre compétent implique de disposer de ressources et de s'être entraîné à les mobiliser.



Dans la mesure où la compétence est par essence situationnelle, l'architecture pédagogique doit prendre la forme d'un parcours situationnel permettant aux étudiants :



Pour l'étudiant en soins infirmiers il s'agit d'acquérir les 10 compétences qui constituent le référentiel de compétences infirmières.



Pour l'élève aide-soignant ou auxiliaire de puériculture, il s'agit d'acquérir les 8 compétences qui constituent le référentiel de compétences AS/AP : 2 Compétences spécifiques, 6 Compétences communes

**Aide-soignant**

**Auxiliaire de puériculture**

**Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie**

**Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif**

**Apprécier l'état clinique d'une personne**

**Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne**

**Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant**

**Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes**

**Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage**

**Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux**

**Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins**

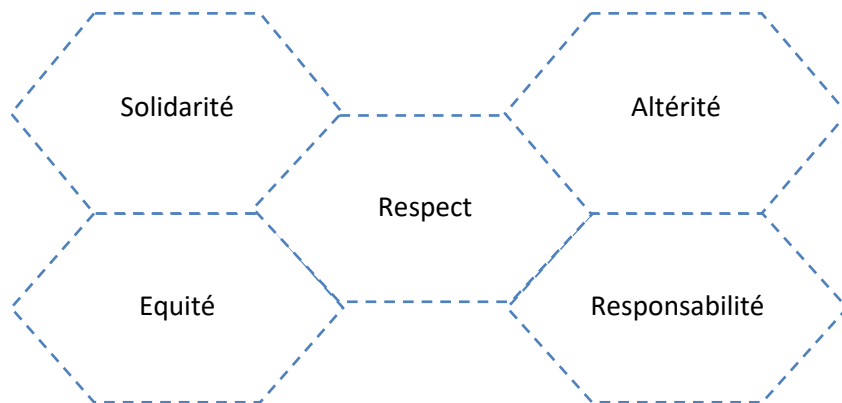
**Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle**

***V. LES VALEURS ET LES CONCEPTS***  
**« Partager un socle commun indispensable à l'identité  
professionnelle »**

## Les valeurs qui animent l'équipe

La philosophie de la formation se situe dans un courant de pensée humaniste qui met au premier plan de ses préoccupations le développement des qualités essentielles de l'être humain. Elle s'appuie sur la singularité de l'apprenant et est fondée sur le respect et la confiance. Cette philosophie fait appel à des valeurs définies en équipe.

Ainsi les valeurs qui sous-tendent, orientent et structurent le dispositif de formation sont les suivantes :



**Le respect** «est le sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît». Respecter l'autre c'est reconnaître qu'il est un autre nous-même, considéré comme un égal en dépit du fait qu'il ne soit pas nous.

Le «respect de l'autre» est indissociable du «respect de soi» car l'être humain ne peut s'aliéner lui-même

**L'altérité** amène à reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi, à ne pas porter de jugement, accepter les différences, faire preuve d'ouverture d'esprit. Valeur qui place l'homme et la femme tels qu'ils sont comme premier sujet de droit et qui privilégie le mélange des cultures comme source d'enrichissement.

**La responsabilité** «est l'obligation ou la nécessité de répondre de ses actions ou de celles des autres, de s'en porter garant devant les autorités, d'accepter de supporter les conséquences de ses actes».

Elle comporte une double dimension personnelle et professionnelle.

C'est cette responsabilité qui invite l'infirmier à assurer consciencieusement les soins, à agir dans les limites de ses compétences et à assumer ses choix, dans l'intérêt du patient.

**La solidarité** : l'équipe pédagogique considère la solidarité comme une attitude qui cultive l'entraide mutuelle. La solidarité renvoie à la notion d'interdépendance et de coopération entre les individus.

**L'équité** : «est un sentiment de justice naturelle et spontanée, fondée sur la reconnaissance des droits de chacun, sans qu'elle soit nécessairement inspirée par les lois en vigueur. L'équité est sous-tendue par un principe de justice non écrit, antérieur aux lois et supérieur à celles-ci». C'est une «juste mesure», un équilibre.



L'équipe fait le choix d'appuyer ses enseignements et son accompagnement sur des concepts fondamentaux professionnels et sur un modèle conceptuel basé sur l'exercice au raisonnement clinique et au développement de la pensée critique.

### *Les concepts sur lesquels s'appuie l'équipe*



Les concepts fondamentaux du soin

**L'homme** est un être unique, qui a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels. Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant tout son potentiel pour tendre vers l'autonomie.  
C'est un être libre et responsable.

**La santé** est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son environnement.

**La maladie** est une altération de la santé se traduisant par une souffrance due à une inadaptation sociale, une rupture de l'équilibre physique et/ou psychique.

**Le soin infirmier** est une aide d'ordre relationnel et/ou technique nécessaire :

- au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé de l'homme ;
- à l'adaptation à un nouvel état ;
- à l'apaisement de la souffrance ;
- à l'assistance en fin de vie.

**Prendre soin :**

Attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide.

«Prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière». Walter Hesbeen



## Les concepts du raisonnement

**Le concept de raisonnement clinique** faisant référence à Thérèse PSIUK (Membre du groupe de rédaction du référentiel infirmier au titre d'infirmière experte en raisonnement clinique).

Ce concept central a pour finalité d'amener le futur professionnel à maîtriser la démarche clinique. Il a pour objet de développer chez l'apprenant sa capacité à se questionner afin de savoir agir en situation.

Les objectifs qui sous-tendent l'apprentissage sont d'amener l'étudiant infirmier à :

- Rendre son raisonnement explicite : donner du sens à la situation, la comprendre en explorant toutes les dimensions de celle-ci
- Réussir à combiner les 4 attributs du raisonnement lors des situations réelles en stage pour devenir compétent (ou plus performant)
  - Pertinence des connaissances en science médicale et en sciences humaines
  - Maîtrise d'une relation d'aide counseling
  - Utilisation d'une méthodologie de raisonnement
  - Maîtrise des niveaux de jugement clinique

En effet, la mobilisation des connaissances tant médicales qu'en sciences humaines sont un élément essentiel pour aborder une situation professionnelle. La capacité à développer une relation adaptée est essentielle. La capacité de raisonner avec méthode, de maîtriser le jugement clinique sont autant d'éléments indispensables à l'étudiant infirmier pour agir efficacement en situation professionnelle.

- Donner du sens à l'acte de soin
- Développer le raisonnement collectif
- Comprendre que le raisonnement clinique s'intègre dans une démarche clinique qui permet l'élaboration d'un projet de soins personnalisé, et répond à une exigence de qualité de soins.

Ce concept est enrichi par des théories de soins :

**La théorie de soins de Virginia HENDERSON (VH)** se base avant tout sur l'observation des besoins fondamentaux de l'individu et des zones de dépendances consécutives à la maladie que présente la personne (ou un groupe d'individus).

Elle définit sa théorie comme : « nécessité impulsant une action pour satisfaire le besoin ou privation à une satisfaction, une frustration »

Le modèle conceptuel de Virginia HENDERSON met en évidence 3 notions importantes qui sont :

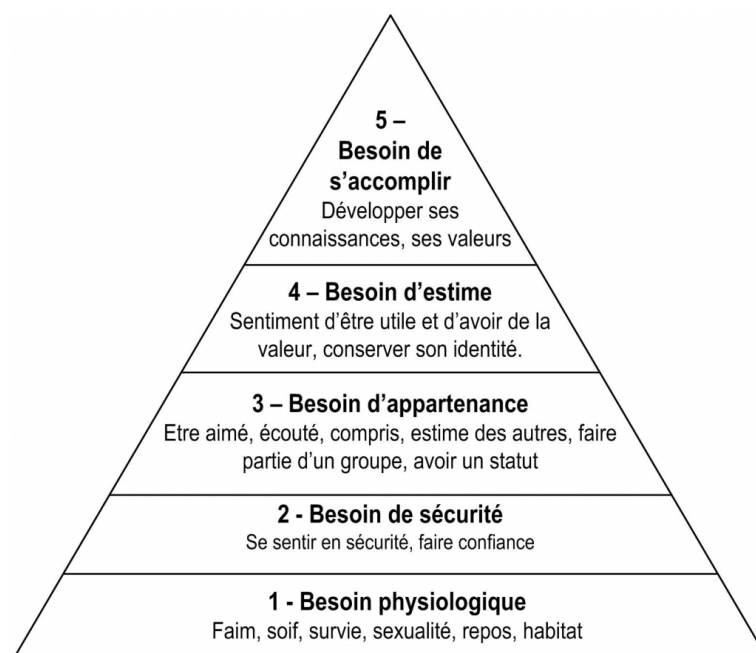
- La notion de besoin fondamental
- La notion de dépendance/indépendance
- La notion de « source de difficulté »

Cette théorie est développée de manière plus précise dans les formations AS et AP où l'élève doit apprendre à repérer, observer, analyser pour répondre aux besoins de la personne.

**La théorie de Maslow** met en évidence le fait que les motivations d'une personne résultent de l'insatisfaction de certains besoins.

Cette théorie est complémentaire et permet de faire réfléchir l'apprenant autour des ressources, des forces de la personne.

Ces besoins sont classés et hiérarchisés en cinq niveaux :



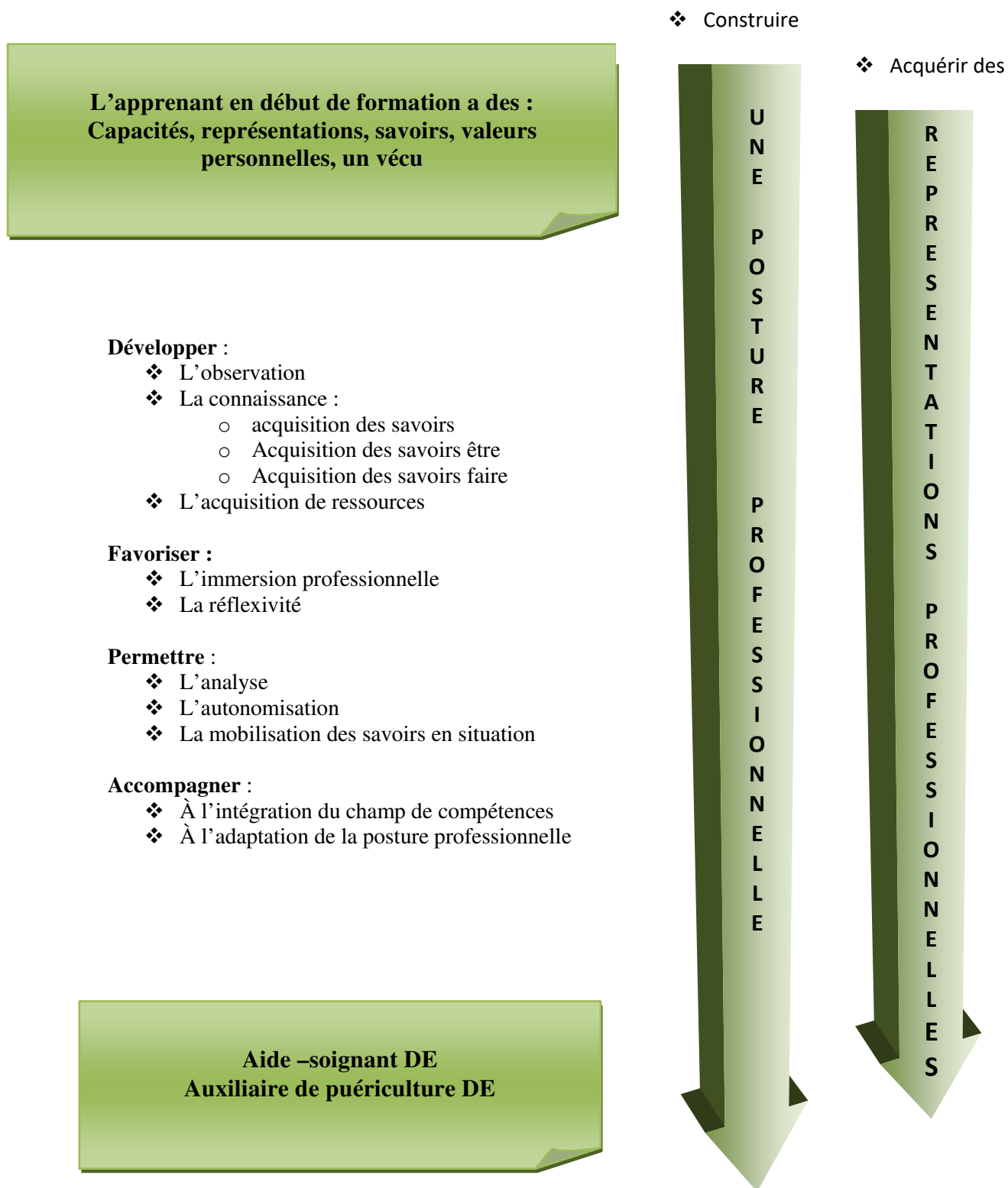


***VI LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE***  
**« Construire le parcours de l'apprenant »**

## 1. Intentions pédagogiques par formation

L'équipe a posé des intentions, des objectifs pédagogiques qui sont le fil rouge des formations

➡ **Formation AS et AP : 10 mois pour devenir professionnel**



➔ **Formation IDE : Construction de l'identité professionnelle**

**L'apprenant en début de formation a des :  
Capacités, représentations, savoirs, expériences,  
un vécu**

1<sup>er</sup>

A  
N  
N  
E  
E

**Accompagner, guider vers :**

- ❖ L'observation, le raisonnement, l'analyse

**Faciliter :**

- ❖ L'acquisition des ressources en situations simples

**Faire émerger :**

- ❖ Des capacités individuelles au service du collectif

**Développer** l'étonnement, le questionnement :

- ❖ travail sur les représentations par l'immersion précoce

**Initier à la réflexivité :**

- ❖ L'analyse de pratique

**L'étudiant en construction de :  
Ses représentations professionnelles  
De ses acquis en compétences et en ressources de  
compétences**

2<sup>ème</sup>

A  
N  
N  
E  
E

**Transmettre, faciliter pour :**

- ❖ Accroître ses ressources

**Créer les conditions nécessaires pour :**

- ❖ Transférer ses savoirs
- ❖ Mobiliser ses ressources en situations complexes

**Autonomiser pour :**

- ❖ S'initier à la démarche projet

**Favoriser le travail de groupe pour :**

- ❖ Développer des compétences collectives

**L'émergence de l'identité professionnelle chez  
l'étudiant : ressources ancrées, acquisition des  
compétences à finaliser**

3<sup>ème</sup>

A  
N  
N  
E  
E

**Accompagner à l'analyse, à l'intégration de la démarche  
Professionnelle**

- ❖ Initier un travail de recherche
- ❖ Analyser sa prise de décision en situations complexes
- ❖ Mettre en œuvre une démarche qualité

31

**Infirmier  
Diplômé d'état**

P  
O  
S  
T  
U  
R  
E

P  
R  
O  
F  
E  
S  
S  
I  
O  
N  
N  
E  
L  
L  
E

A  
U  
T  
O  
N  
O  
M  
I  
E

P  
R  
O  
F  
E  
S  
S  
I  
O  
N  
N  
E  
L  
L  
E

R  
E  
P  
R  
E  
S  
E  
N  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
S

P  
R  
O  
F  
E  
S  
S  
I  
O  
N  
N  
E  
L  
L  
E  
S

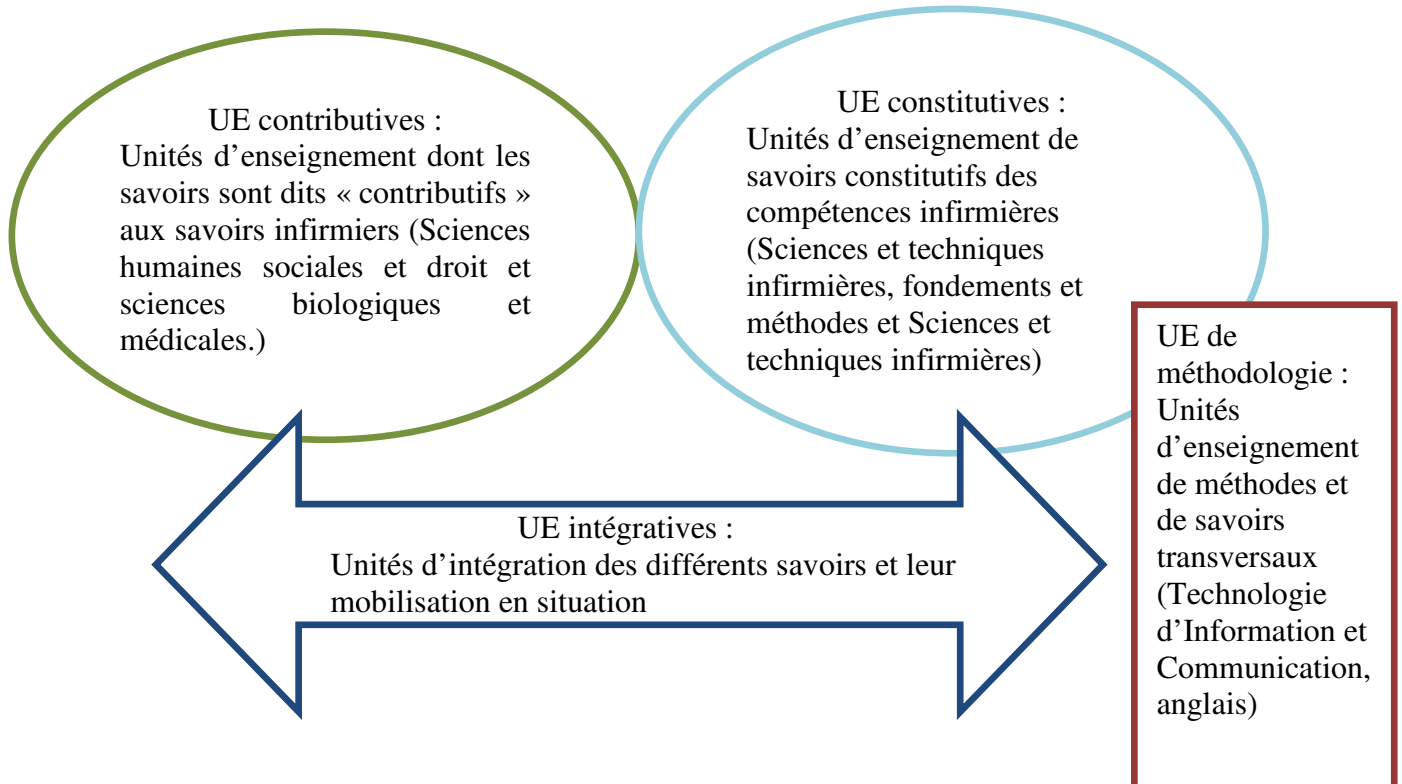
## 2. La mise en œuvre de nos intentions :

### Développer des savoirs et des compétences

Il s'agit de construire des savoirs professionnels.

- Le référentiel infirmier :

Le programme de formation infirmière décline les apprentissages en unités d'enseignement (UE) Contributives, Constitutives, Intégratives et méthodologiques.



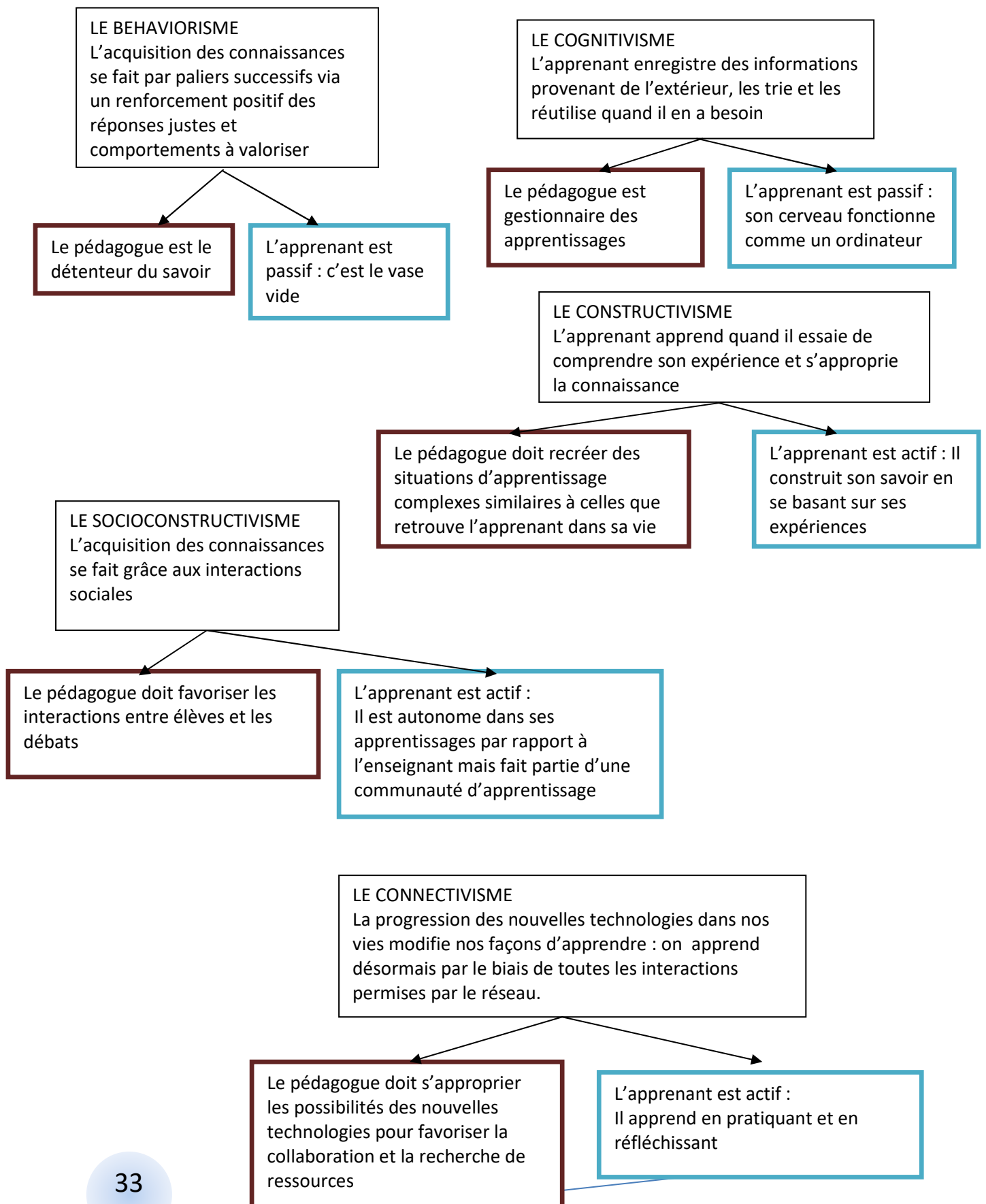
- Le référentiel aide-soignant /auxiliaire de puériculture :

Pour la section AS et AP l'enseignement est découpé en modules qui se déclinent en savoirs théoriques, procéduraux et savoirs pratiques au regard de la compétence attendue.



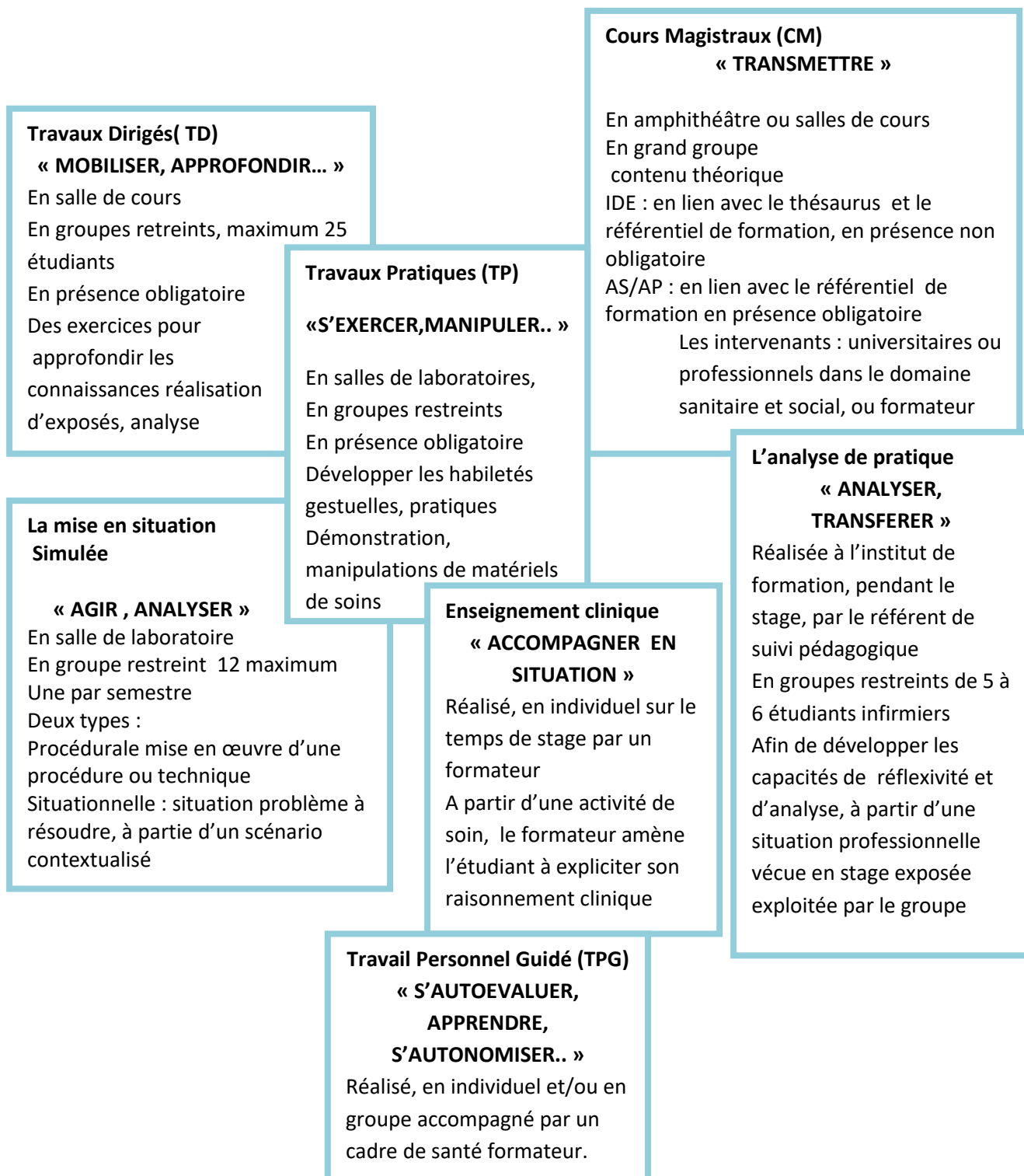
## S'appuyer sur des théories de l'apprentissage

Les théories de l'apprentissage mises en œuvre :



## Mettre en œuvre des méthodes

Les méthodes développées afin de favoriser l'acquisition et la transférabilité des savoirs sont complémentaires.



 L'approche connectiviste

L'approche connectiviste, proposée par Siemens en 2005, est un courant pédagogique associé à l'ère du numérique qui complète les théories d'apprentissage déjà utilisées en IFSI (socioconstructivisme...). Elle correspond aux besoins et attentes des apprenants actuels habitués aux nouveaux outils technologiques et évoluant dans un environnement riche en informations.

- Les grands principes du connectivisme :

Il s'agit d'une approche pédagogique particulièrement adaptée à la formation en ligne et aux nombreux outils informatiques. Par ce biais, l'apprentissage prend la forme d'un « processus de connexion englobant les connexions neuronales, les connexions entre les hommes, les ordinateurs et l'interconnexion entre les différents champs de savoirs » (Siemens-2005).

- La place de l'apprenant :

L'acquisition des connaissances est ici centrée sur les interconnexions, la gestion des flux et des supports d'informations qui jalonnent le parcours de l'étudiant.

Des outils internes hébergés sur la plateforme collaborative THEIA, favorisent l'utilisation des moyens actuels d'apprentissage (cours à disposition, questionnaires à choix multiples en ligne..). Ce qui permet de mettre en œuvre la pédagogie inversée (partir de ce qu'ont compris les apprenants et l'enrichir), d'accompagner les apprenants dans l'autoévaluation de leurs connaissances et d'avoir un accès aux informations relatives aux séquences de formation.

- La place du formateur :

Dans cette approche, les formateurs mettent à jour leurs connaissances en matière de nouvelles technologies de façon régulière ce qui leur permet d'accompagner les apprenants dans la recherche de ressources professionnelles fiables et adaptées à la formation.

L'étudiant est donc le premier acteur de son apprentissage dont il construit le contexte et la stratégie (lieu, outils, temporalité, entre pair ou non...) dans le cadre des règles de fonctionnement et de régulation que lui propose le formateur ou l'institution. Cette approche favorise donc l'autonomie de l'étudiant dans la réalisation de ses activités, la collaboration avec le formateur et sa réflexivité dans l'environnement actuel qui est techno pédagogique.

## ***Favoriser, développer la transférabilité des savoirs***



### L'apprentissage par simulation

Au regard de la définition de la compétence, l'acquisition de celle-ci par l'apprenant s'effectue en partie sur l'apprentissage de « coordination de ressources ».

La simulation permettra cet apprentissage en mettant l'étudiant face à un problème de type professionnel, afin :

- D'apprendre à combiner,
- D'apporter des réponses personnalisées,
- D'en exploiter le processus de résolution. (Travail réflexif)

Dès que l'apprenant est sollicité pour analyser, résoudre ou traiter une situation ou un problème de type professionnel, situé dans le champ virtuel (dans le cadre du « comme si »), on peut parler de simulation. A ce titre, une étude de cas ou une pratique en laboratoire seront considérées comme des temps d'apprentissage et/ou d'évaluation en simulations.

Le choix est fait à l'institut de formation de mettre en œuvre l'apprentissage par pratiques simulées pour une unité d'enseignement une fois par semestre. Les méthodes découlent des intentions pédagogiques visées par la séquence. Deux méthodes de pratiques innovantes sont à l'œuvre :

- un dispositif pédagogique alliant la pratique simulée et l'évaluation progressive. L'étudiant a le choix de transformer les différents travaux dirigés proposés en autant de temps d'évaluation.

- une pratique simulée centrée sur l'analyse de la pratique individuelle et collective.

Par la mobilisation des ressources cognitives, expérientielles elle vise la mesure de la performance de prises de décisions groupales.

Accompagner l'étudiant dans son parcours de professionnalisation c'est, pour l'équipe de formateurs de l'institut de formation, développer une pédagogie de la réussite.

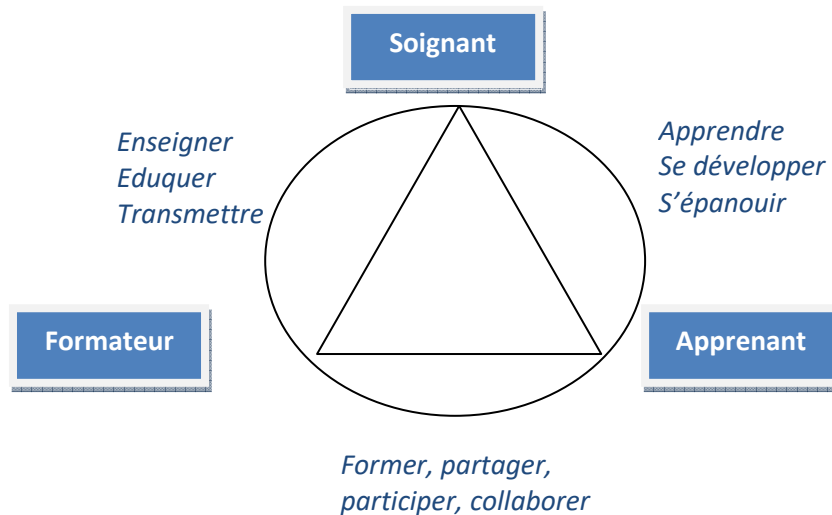


### L'apprentissage par situation problème

La compétence (savoir agir) se met en œuvre au regard d'un ensemble de circonstances perçues comme des problèmes à résoudre. Le principe de l'apprentissage par situation problème consiste à élaborer des situations problèmes qui seront des leviers du développement de compétences. Une situation problème est donc une situation concrète décrivant à la fois le contexte le plus réel possible et la tâche face à laquelle l'apprenant est placé pour qu'il mette en œuvre les connaissances conceptuelles et procédurales nécessaires au développement et à la démonstration de sa compétence. L'acquisition des ressources (savoir et savoir-faire) constituant la compétence s'effectue donc en cherchant à résoudre la situation.

## Conjuguer les deux leviers de la professionnalisation

➡ L'alternance intégrative



L'équipe pédagogique a choisi de décliner l'alternance intégrative en fonction des finalités de chaque année de formation et en lien avec les projets d'enseignements. Cette alternance est questionnée et réajustée tous les ans.

Les apprentissages théoriques et pratiques s'effectuent aussi bien sur le lieu de stage que dans l'institut de formation. Le stage est le temps où l'apprenant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients. Il se forme en réalisant des activités de soins et en les analysant, accompagné des professionnels de terrain et des formateurs.

Ce dispositif doit permettre à l'apprenant :

- d'acquérir des connaissances
- d'acquérir une posture réflexive
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités
- de reconnaître ses émotions et de les gérer avec la distance professionnelle requise
- de mesurer son niveau d'acquisition dans chacune des compétences

Le parcours de professionnalisation de chaque apprenant est construit en début de formation. L'institut de formation a fait le choix de l'organiser avec plusieurs stages en Médecine, Chirurgie, Obstétrique

(MCO) et une reprise du stage du semestre 1 (S1) au semestre 6 (S6). Ce parcours est réévalué et réajusté si besoin au regard de l'évolution de l'apprentissage.

A partir de la rentrée 2018/2019, un nouveau dispositif est déployé pour le stage du semestre 1 (S1). Il s'agit d'isoler une des 5 semaines de stage pour une immersion précoce en service de soins. Ce dispositif a pour but d'accompagner la déconstruction et la reconstruction de leurs représentations professionnelles et de leur permettre de donner du sens aux notions abordées de façon théorique ultérieurement.

Dans le semestre 6, un choix de stage est laissé à l'étudiant dans le cadre de son projet professionnel.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, les différents acteurs qui collaborent :

- Deux formateurs coordinateurs de stage référents de 350 terrains de stages dont les missions sont de :
  - Mettre en œuvre le dispositif de formation clinique en stage des étudiants et élèves
  - Contribuer à l'adaptation du parcours de stage des apprenants avec leur niveau d'apprentissage
  - S'assurer du caractère qualifiant des lieux de stage
  - Accompagner et former les équipes soignantes au service de la professionnalisation des étudiants
  
- Les formateurs référents de suivi pédagogique dont les missions sont de :
  - Préparer et accompagner l'apprenant dans l'exploitation des stages
  - Aider à l'analyse des situations d'apprentissage
  - Etablir un diagnostic, et proposer des aménagements face à des situations complexes
  - Former à l'enseignement clinique
  - Décrypter des situations d'apprentissage permettant la transférabilité des savoirs
  
- Les apprenants :
  - Ils s'inscrivent dans une démarche d'auto évaluation de leurs apprentissages et d'analyse de leur pratique
  
- Les professionnels du lieu de stage sont :
  - Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant en stage
  - Le tuteur responsable de l'accompagnement pédagogique
  - Le professionnel de proximité qui assure le suivi et la formation de l'apprenant

## L'approche réflexive

L'équipe a introduit la démarche réflexive, issue du constructivisme, dans le projet d'analyse des pratiques professionnelles (APP) dont l'objectif est de faire évoluer les représentations de l'apprenant vers des représentations professionnelles (cf projet APP).

L'Analyse de Pratique Professionnelle est un processus mental et intellectuel visant, à partir de situations vécues, à réfléchir et à conceptualiser afin d'en tirer des enseignements permettant le transfert à d'autres situations.

Afin de susciter du conflit sociocognitif le formateur référent de suivi pédagogique réalise une APP collective par semestre en groupe de 4 à 5 apprenants.

A ce dispositif vient se rajouter une APP individuelle réalisée avec le tuteur durant le stage.

L'enjeu de l'APP est de donner à l'étudiant et au futur professionnel la possibilité de reconstruire sa compréhension des situations vécues ou de ses actions, de reconfigurer ses savoirs, pour permettre la prise en compte de la complexité de l'action et pour élargir le registre des réponses possibles.

C'est un processus au service de la professionnalisation.

## ***Accompagner l'apprenant dans son parcours***

### Dispositif de suivi pédagogique

Dès le début, et pour la durée de sa formation, un formateur référent de suivi pédagogique est attribué à chaque apprenant. Il l'accompagne tout au long de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle, dans le parcours de construction des compétences et dans la construction de son projet professionnel (cf dispositif de suivi pédagogique).

Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect d'autrui.

Afin de respecter la liberté individuelle du référent pédagogique et de l'apprenant, à la demande d'au moins l'un des deux, un changement de référent peut intervenir à tout moment, en accord avec l'équipe de direction de l'IFSI.

### Enseignement clinique

L'enseignement clinique est un temps d'accompagnement personnalisé de l'apprenant sur son lieu de stage, visant l'acquisition des compétences nécessaires au futur exercice professionnel

Il est réalisé par les cadres formateurs d'année, lors de chaque stage et s'axe sur la compétence du semestre (cf dispositif d'enseignement clinique).

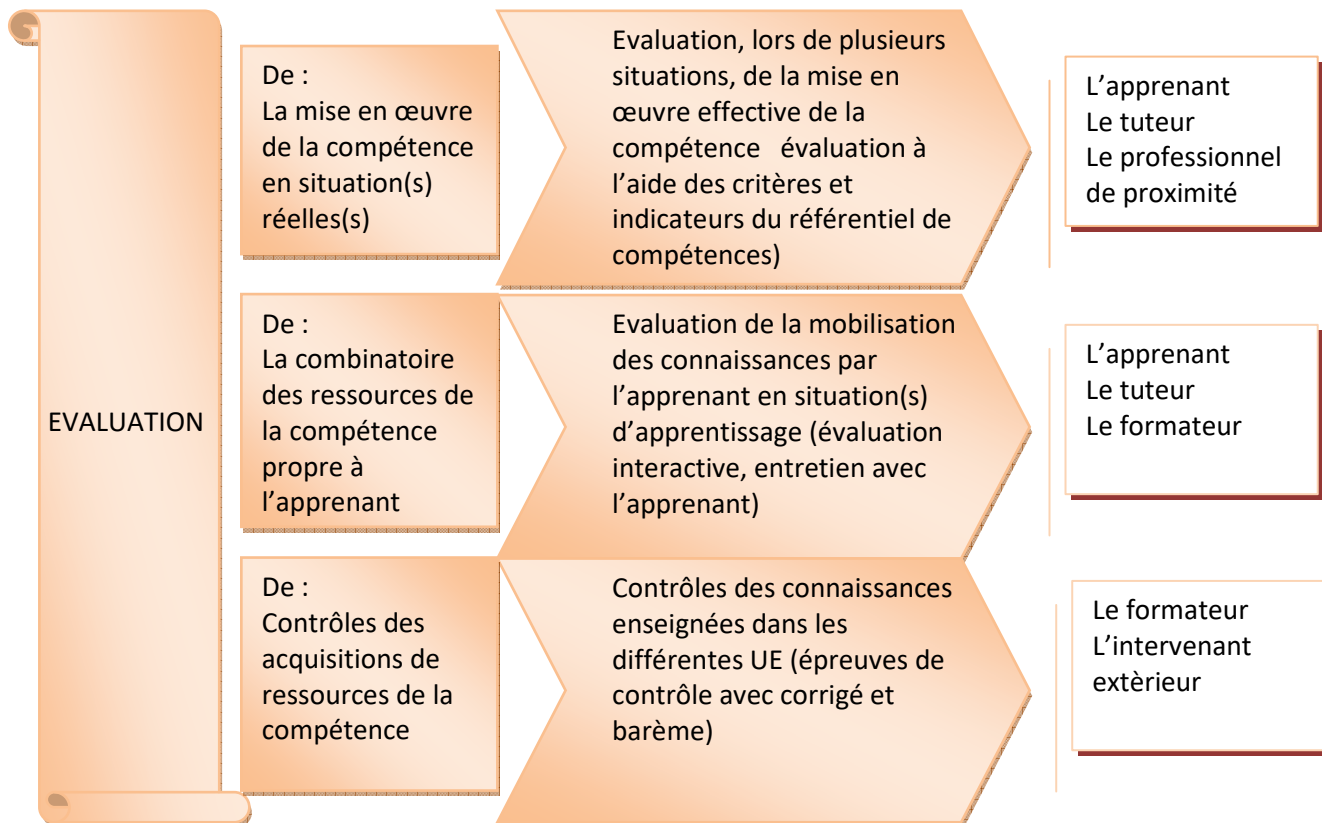
## Aider à l'autoévaluation, évaluer

Dans une logique d'évaluation par compétence, évaluer ne consiste plus à mesurer la performance de l'apprenant à partir d'indicateurs comportementaux mais, à **établir avec l'évalué l'état de ses connaissances et de ses compétences**

Dans le modèle coopératif d'évaluation des compétences :

- l'évaluation consiste à établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Les critères d'évaluation concernent « l'agir », « le comprendre », « le transférer »
- l'évaluation prépare les apprentissages ultérieurs, elle n'est pas la sanction des réalisations
- l'évaluation est formatrice (ni normative, ni formative)
- l'explicitation par l'apprenant de ses processus décisionnels et opérationnels constitue le cœur de l'évaluation. L'auto-évaluation est centrale
- l'évaluation accompagne les apprentissages. Les deux sont intégrés, des bilans réguliers jalonnent le parcours d'apprentissage

Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle dans la formation.





○ Évaluation progressive

Un dispositif d'accompagnement spécifique individualisé est mis en place pour la validation de certaines unités d'enseignement (UE). L'apprenant participe à plusieurs travaux dirigés (TD) en laboratoire potentiellement validant suivi d'un débriefing, ce qui lui permet d'identifier ses pistes de progression et de réajuster. A partir de son autoévaluation guidée et de celle du formateur, l'apprenant, dans cette coconstruction de son parcours d'apprentissage, est acteur de sa réussite

## ***Initier à la recherche***



### Recherche professionnelle

Le projet d'initiation à la démarche de recherche de l'institut de formation a comme finalité et orientation de développer :

- la posture de recherche
- la qualité des soins par la distanciation et l'analyse des pratiques
- le positionnement professionnel

Le Travail de Fin d'Etude (TFE) est réalisé durant le stage de 15 semaines du semestre 6. La demande est faite aux étudiants de travailler si possible en binôme et de prendre comme point de départ un phénomène à comprendre directement issu du lieu de stage. Cependant, la production finale fera apparaître à la fois des éléments de réflexion émanant du binôme et des éléments de réflexion de chaque étudiant.

De plus initier à la méthodologie de la démarche de recherche de manière concrète peut permettre à l'étudiant de s'inscrire s'il le souhaite dans une logique universitaire et poursuivre en développant un travail de recherche.

## ***Intégrer un dispositif initiant les étudiants à la prévention primaire***

L'institut de formation organise la mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants infirmiers. Ceux-ci seront formés aux enjeux de la prévention primaire par l'élaboration et la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de public cible.

L'équipe pédagogique a articulé ce projet en tenant compte de la progression entre les unités d'enseignements des semestres 2 et 3. Ainsi les contenus des enseignements autour de la santé publique du semestre 2 seront des prérequis à la réalisation de ce service sanitaire.

Le service sanitaire visera les UE 1.2 S3 « Santé publique » et 4.6 S3 « Soins préventifs éducatifs ». La réalisation d'actions sera mise en œuvre durant le stage du semestre 3.

## ***S'ouvrir aux pratiques professionnelles en dehors du territoire***

### Erasmus+

Le programme Erasmus+ dans lequel s'engage l'institut de formation permet la mise en œuvre de la mobilité internationale en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur. Cette proposition est faite aux étudiants infirmiers de 2ème année. Cette mobilité est réalisable au cours du semestre 4 et n'intéresse que le stage.

### Stage projet professionnel à l'étranger

L'ouverture vers le monde est à l'œuvre depuis plusieurs années et permet aux étudiants infirmiers de réaliser leur stage de projet professionnel en fin de semestre 6 dans des pays étrangers.

Cette possibilité prend en compte le projet de l'étudiant infirmier et son niveau d'acquisition de compétences. Elle est soumise à validation d'un collectif (réfèrent de suivi pédagogique, coordinateurs de stage et équipe de direction) après examen du projet rédigé.

## ***Valoriser, reconnaître***

Appartenir à un corps professionnel c'est être reconnu :

- Au sein de l'institut de formation :
  - Exposition de travaux d'apprenants.
  - Présentations par les étudiants ayant effectué un stage à l'étranger de leur retour d'expérience à l'ensemble de la promotion et à l'équipe pédagogique.
  - Organisation, par les apprenants, de tables rondes, de forums, de moments conviviaux.
  
- Au sein de l'institution hospitalière :
  - Présentation de travaux de démarche d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) au Centre Hospitalier de Béziers dont certains peuvent être réinvestis institutionnellement.
  - Participation à la semaine qualité (Festiquat) pour présenter des travaux de type EPP ou chambre des erreurs.
  - Intégration d'apprenant à des projets hospitaliers présentant un intérêt pédagogique (exercice de simulation ouverture des Urgences).
  
- Au niveau local, régional et national :
  - Intégration à des projets locaux de santé publique.
  - Présentation de productions écrites auprès de comités régionaux ou nationaux représentant la profession en vue de participation à des concours (travail de fin d'études pour les étudiants infirmiers, analyse de situations relationnelles pour les élèves AS et AP).
  - Publication de séquences pédagogiques innovantes par des formateurs dans des revues professionnelles et présentation lors du salon infirmier 2017.

En septembre 2018 est mis en œuvre un projet de mutualisation des formations AS / AP.

Il s'agit de développer des compétences spécifiques et communes pour permettre à chacun de se construire une identité professionnelle s'inscrivant dans un cadre de pluri-professionnalité et répondre aux différents besoins de la population.

L'objectif est de partager les expériences, les ressources et les connaissances de chacun de manière à permettre une rencontre d'idées, tout en s'appuyant sur les valeurs telles que le respect et la responsabilité. Ce dispositif est favorisé par l'articulation des référentiels AS et AP qui ont 6 modules communs sur 8 et une organisation de l'alternance cours stages concomitante.

Une réflexion est actuellement en cours afin de mailler également les enseignements des élèves aides-soignants et auxiliaire de puériculture et des étudiants infirmiers de 1ère année.

### 3. Le rôle des acteurs dans cette mise en œuvre

Le formateur et le professionnel de terrain aident l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle. Il l'accompagne dans sa professionnalisation et renforce ce processus par la mise en exergue d'une appartenance à une institution, une promotion, une profession.

#### L'apprenant

Il a des expériences, un passé, des connaissances qui interviennent dans sa façon d'apprendre et qui doivent être exploités.

Acteur de sa formation, il va apprendre en se confrontant à un problème et tenter de le résoudre seul ou en confrontant ses idées avec celles des autres étudiants.

Responsable, autonome, il sera aidé dans la construction de son parcours de formation par le formateur qui mettra en place des situations pédagogiques et des méthodes adaptées à son apprentissage.

L'apprenant acteur s'engage dans son parcours de professionnalisation en s'impliquant dans sa formation tant au niveau individuel que collectif.

#### Le formateur

Le formateur permet à l'apprenant de devenir un professionnel capable :

- d'acquérir des compétences professionnelles,
- d'assumer sa responsabilité dans son champ de compétence,
- d'assurer des soins de qualité, en complémentarité avec les différents partenaires,
- de progresser personnellement et professionnellement,
- de s'inscrire dans un processus d'évolution constant.

Le formateur :

- facilite l'émergence des ressources, des expériences et des capacités de questionnement des apprenants et les aide à réfléchir sur l'action,
- se situe dans une aide au questionnement, au cheminement et non obligatoirement à l'attente d'une réponse à ce questionnement,
- guide l'apprenant dans sa réflexion en tenant compte de ses capacités, de ses aptitudes et de ses choix,
- favorise l'émergence d'un projet professionnel en harmonie avec le projet personnel,
- stimule chez l'apprenant la curiosité pour favoriser la recherche, la créativité,
- aide l'apprenant à mobiliser les connaissances dans un souci d'autonomie, de progression pour les adapter à chaque situation,
- aide l'apprenant à développer son sens critique pour argumenter, se positionner, s'affirmer, prendre des initiatives,
- propose des méthodes de travail et facilite leur appropriation. Il aide l'apprenant à développer son raisonnement professionnel, à formuler des hypothèses diagnostiques, à identifier les actions infirmières pertinentes,
- évalue les niveaux d'acquisition de l'apprenant et valide ses capacités, dans le cadre de sa progression, vers les compétences professionnelles de fin de formation,
- est garant de la cohérence et de la continuité dans les apprentissages tout au long du déroulement de la formation,
- est un médiateur à deux niveaux :
  - Entre le savoir et les apprenants (c'est lui qui connaît l'objectif visé et qui animera le conflit socio cognitif dans ce sens)
  - Entre les apprenants eux-mêmes (c'est lui qui anime le conflit socio cognitif et gère les prises de paroles des apprenants)
- est un communicateur, il doit favoriser la communication dans le groupe d'apprenants et créer les conditions d'un bon échange (spatiales, consignes...).



Les professionnels de terrain

Les professionnels de terrain permettent à l'apprenant de devenir un professionnel capable :

- de mobiliser des connaissances en situation réelle
- d'être réflexif
- de réaliser des soins de qualité
- de s'auto évaluer

Ils l'accompagnent dans

- l'acquisition des compétences
- l'explicitation des situations et du vécu de stage
- la construction de son identité professionnelle

Ils le guident dans

- la réflexion professionnelle
- ses recherches et sa progression
-

## CONCLUSION

Le projet pédagogique de l'institut de formation du centre hospitalier de Béziers, permet de clarifier l'ingénierie pédagogique de nos formations et les spécificités de notre institut. Il est validé par l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut mise en place par l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

L'écriture de ce projet est le résultat d'un travail collectif. Il formalise la cohérence pédagogique d'une équipe dynamique investie dans un processus de réussite pour accompagner l'apprenant dans son parcours de professionnalisation. Il constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de la formation.

Afin de conserver la cohérence pédagogique qui anime l'équipe, ce projet est réévalué chaque année au regard de la donne générationnelle, de l'évolution des pratiques professionnelles et des nouvelles méthodes pédagogiques impulsées lors de formations collectives. Cette réactualisation s'inscrit dans une démarche qualité qui intègre des indicateurs issus de questionnaires de satisfaction des apprenants, de l'atteinte des objectifs et de réflexions collégiales.

En 2018, l'institut de formation s'engage dans la recherche.

Accompagné d'un docteur en science de l'éducation, l'institut de formation s'engage dans une recherche autour des pratiques professionnelles des formateurs. Cette démarche a plusieurs visées : améliorer nos pratiques, produire du savoir et participer à l'évolution des pratiques pédagogiques.



# ANNEXE I

## Références législatives et réglementaires

### 1/ Formation

#### 1.1/ Accès à la formation et organisation des études :

##### IDE

- Arrêté du 31 Juillet 2009 (Modifié notamment par les arrêtés des 26 Septembre 2014 et 18 Mai 2017.
- Articles D. 4311-16 à D. 4311-23 du code de la santé publique
- Articles D. 636-69 et D. 636-69-1 du code de l'éducation nationale
- Circulaire interministérielle : DHOS/RH1/DGESIP/2009/208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard des prestations des œuvres universitaires
- Décret du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence

##### AS

- Arrêté du 25 janvier 2005, relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant (article 6 et 8).
- Article D 4391-1 du code de la santé publique
- Arrêté du 25 Janvier 2005 Annexes 3, 4, 5

##### AP

- Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture Annexes 1, 2, 5
- Arrêté du 28 septembre 2001 modifiant l'arrêté du 23 mars 1992 frais de transports

#### 1.2/ Programme de formation :

##### IDE

- Arrêté du 31 juillet 2009 annexes 1,2,3,4,5,6,7
- Décret 2018-472 du 12 juin 2018 et arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

##### AS

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme D'Etat d'aide-soignant et ses annexes 1, 2, 3

##### AP

- Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.
- Article D. 4392-1 du code de la santé publique

### 2/Fonctionnement des instituts de formation

#### 2.1/ Compétences respectives de l'Etat et de la région

- Articles L. 4383-1 à L. 4383-6 du Code de la santé publique



- Articles R. 4383-2 à R. 4383-5 du Code de la santé publique
- 2.2/ Fonctionnement des instituts de formation
- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- 2.3/ Autorisations des instituts de formation
- Arrêté du 31 Juillet 2009 Annexe 1 et 2

### **3/Exercice de la profession**

#### **IDE**

Code de la santé publique

- Partie Législative et réglementaire : Livre III- Titre 1<sup>er</sup> : Profession d'infirmier ou d'infirmière
- Code de déontologie des infirmiers Décret N° 2016-1605 du 25 Novembre 2016
- Dispositions communes et compétences respectives de l'Etat et de la région : Titre VIII

#### **AS**

- Article R 4311-4 du code de la santé publique
- Articles R 431-2 à R 4391-7 du code de la santé publique

#### **AP**

- Article R. 4311-4 du code de la santé publique
- Articles R. 4392-2 à R. 4392-7 du code de la santé publique

### **4/Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et au vaccin antigrippal**

#### **IDE**

- Arrêté du 20 Mars 2012
- Arrêté du 19 Juin 2011